

**Titre : Dépistage de Drogues (PAC)
21120-146603/A**

Modification n° 001

La modification n° 001 a pour but :

1 – Clarifier que ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

1 – À l'article 2. Définition du besoin, veuillez insérer ce qui suit :

Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

AUCUNE AUTRE MODIFICATION N'A ÉTÉ APPORTÉE AU PAC.